

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018





Crédits photos

Couverture avant : © Éric Labonté, MAPAQ / Pages 2 et 3 : © Marc Lavoie, MAPAQ / Page 4 : © CARTV (Photographe : Claude Desrosiers) / Page 5 : © Éric Labonté, MAPAQ / Page 8 : © Éric Labonté, MAPAQ / Page 10 : © Éric Labonté, MAPAQ; / Page 11 : © Éric Labonté, MAPAQ / Page 12 : © Éric Labonté, MAPAQ / Page 14 : © Éric Labonté, MAPAQ / Page 15: © CARTV (Photographe : Claude Desrosiers) / Page 16 : © CARTV (Photographe : Claude Desrosiers) / Page 18 : © CARTV (Photographe : Claude Desrosiers); © CARTV / Couverture arrière : © Éric Labonté, MAPAQ

Table des matières



4

Message de la présidente-directrice générale

5

Les appellations réservées et les termes valorisants en quelques mots

6

Description du CARTV

7

Les appellations réservées reconnues

8

Les principaux faits saillants de l'année 2018

10

Analyse des demandes de reconnaissance d'appellation

11

Surveillance: s'adapter à l'évolution du marché

12

Accréditation: une garantie supplémentaire pour le consommateur

14

Rayonnement

16

Conseil, comités d'experts, équipe

19

Ressources financières

Liste des sigles utilisés dans ce document

Message de la présidente-directrice générale



2018 : Une année charnière

L'année qui se termine aura vu se succéder plusieurs annonces importantes confirmant que le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) est sur une bonne lancée !

En avril 2018, le dévoilement de la Politique bioalimentaire 2018-2025 «Alimenter notre monde» du ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ) a marqué le début d'une ère de changements pour le CARTV. Cette nouvelle Politique reconnaît, en effet, la pertinence des appellations réservées et des termes valorisants pour le secteur bioalimentaire d'aujourd'hui et de demain. La croissance de la production biologique, l'importance des produits différenciés et emblématiques destinés aux marchés locaux et à l'exportation, la dynamisation des territoires, la confiance accrue des consommateurs par le biais d'une information crédible et rigoureuse, voilà autant de défis que le CARTV contribuera à relever.

Autre événement majeur : le renouvellement de la convention entre le MAPAQ et le CARTV. L'aide financière accrue accompagnant cette annonce confirme que le CARTV est interpellé directement pour atteindre les cibles que le gouvernement s'est fixées.

Il y a aussi la Planification stratégique 2019-2022, menée par les membres du Conseil, la permanence et des partenaires externes. Cette Planification prend en compte les attentes du gouvernement et, bien sûr, celles de nos clients. Des actions concrètes ont précédé sa mise en œuvre en début d'année 2019. Par exemple, nous avons procédé à la révision des processus en lien avec le système informatique afin de le rendre plus apte à alimenter notre équipe et nos partenaires en données rigoureuses et fiables. Ce travail se poursuivra en 2019.

Quant à la surveillance des produits d'appellation, elle demeure une mission fondamentale du CARTV. Tant pour les consommateurs que pour les entreprises optant pour cet outil de différenciation, il est de première importance que tous soient rassurés quant aux efforts déployés pour préserver la notoriété de ces produits et faire en sorte que le précieux lien de confiance soit maintenu, voire renforcé. C'est pour cette raison qu'une réflexion en profondeur a eu cours en 2018 afin d'aligner nos pratiques sur les meilleurs standards. La judiciarisation des dossiers a par ailleurs été confiée au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). La redéfinition de notre programme de surveillance demeurera une priorité pour les mois à venir.

Enfin, 2018 aura vu advenir la reconnaissance tant attendue d'une nouvelle appellation, l'indication géographique protégée *Vin du Québec*. Il s'agit d'une septième appellation pour le CARTV, laquelle vient consacrer un nouveau produit emblématique, avec la rigueur conférée par le cahier des charges ainsi que par l'inspection et la supervision d'une autorité publique. D'autres appellations et termes valorisants sont présentement à l'étude et nous sommes confiants qu'ils s'ajouteront à cette gamme de produits uniques de plus en plus recherchés par les consommateurs. 2018 aura donc été pour le CARTV une année aussi fructueuse que stimulante, grâce au travail d'une équipe dévouée et d'un Conseil engagé que je tiens à remercier sincèrement. Merci également à nos partenaires de continuer à œuvrer à l'avancement des appellations réservées et des termes valorisants, au bénéfice des consommateurs et d'une agriculture diversifiée et durable.

A handwritten signature in black ink, reading 'Pascale Tremblay'.

Pascale Tremblay, agr.

La présidente-directrice générale

Les appellations réservées et les termes valorisants en quelques mots



Les appellations réservées et les termes valorisants protègent à la fois le savoir-faire, le territoire et l'agencement de ces facteurs. Ils jouissent de caractéristiques particulières :

- Ils s'inscrivent dans la durée. Une fois protégés par la Loi, ils n'ont pas de date de fin ni de date de renouvellement ; et
- Ils confèrent un droit d'usage à ceux qui respectent le cahier des charges et qui demandent à l'utiliser. Ils ne peuvent être ni marchandés ni privatisés.

La Loi crée un droit de propriété intellectuelle spécifique pour les appellations réservées et les termes valorisants. Le titulaire de ces dénominations est l'État, qui doit les défendre au bénéfice de l'ensemble de la société. Ils sont un bien collectif.

Contrairement aux marques de commerce ou de certification, les appellations réservées et les termes valorisants :

- sont basés sur un cahier des charges homologué et public ;
- rendent obligatoire la certification des produits par une tierce partie indépendante (organisme de certification), elle-même soumise à la surveillance de l'État.

Étapes d'analyse d'une appellation au CARTV

- 1 Dépôt par le groupe demandeur
- 2 Analyse du dossier par le comité d'experts approprié
- 3 Visite sur le terrain
- 4 Échanges et révisions du cahier des charges
- 5 Consultation publique
- 6 Adoption du cahier des charges par le CARTV
- 7 Analyse d'un plan de contrôle par le comité d'accréditation
- 8 Adoption d'un plan de contrôle et accréditation des organismes de certification
- 9 Recommandation au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- 10 Réservation de l'appellation par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- 11 Contrôle de l'appellation :
 - Surveillance de l'utilisation
 - Suivi des activités des certificateurs

5

Appellations réservées et termes valorisants par catégories

-  • Appellations territoriales (Appellation d'origine [AO])
-  • Indication géographique protégée [IGP]
-  • Appellations de spécificité [AS]
-  • Mode de production
-  • Termes valorisants

Description du CARTV

Nature de l'organisme

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé par le gouvernement du Québec pour assurer l'application de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (A 20.03). Cette Loi vise à protéger l'authenticité de produits et de désignations qui les mettent en valeur, au moyen d'un cahier des charges dont le respect est soumis à une certification par une tierce partie indépendante, elle-même sous l'autorité du CARTV. Une appellation réservée ou un terme valorisant peut être demandé(e) à l'égard de l'origine, d'une spécificité, de caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou d'une qualité particulière recherchée par les consommateurs.

Le CARTV a compétence sur les produits agricoles et alimentaires portant une appellation réservée ou un terme valorisant qui sont vendus sur le territoire québécois.

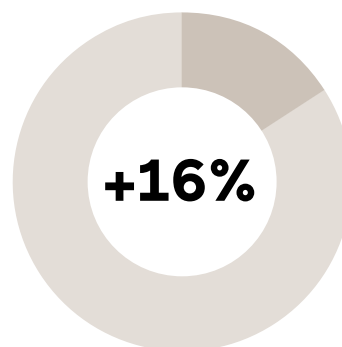
Missions du CARTV

- 1. CONSEILLER** le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants ;
- 2. ACCRÉDITER** les organismes de certification aptes à certifier des produits d'appellation et vérifier leur fonctionnement ;
- 3. SURVEILLER** l'utilisation des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés ; et
- 4. TENIR DES CONSULTATIONS** en lien avec la reconnaissance d'une appellation ou l'autorisation d'un terme valorisant.

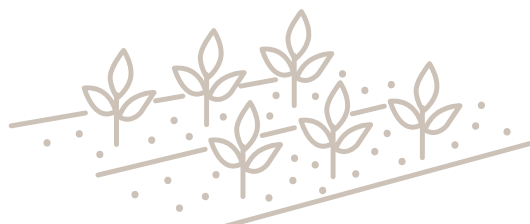


2 638

entreprises québécoises sont inscrites auprès d'un organisme de certification afin de commercialiser un produit portant une appellation réservée, ce qui représente au total plus de 12 050 produits.



**Croissance de 16 % de la superficie
cultivée en biologique en 2018
par rapport à 2017.**



Les appellations réservées reconnues



IGP Vin du Québec

Nouvelle appellation



IGP Maïs sucré de Neuville

10 producteurs



AS Fromage de vache de race Canadienne

2 producteurs laitiers et 2 fromageries

6 fromages portaient l'appellation de spécificité
Fromage de vache de race Canadienne.



IGP Cidre de glace du Québec

10 producteurs de cidre sont engagés
dans la certification de l'appellation
IGP Cidre de glace du Québec.

23 produits portaient
l'appellation IGP Cidre de glace
du Québec, tous millésimes confondus.



IGP Vin de glace du Québec

12 vignerons sont engagés dans la
certification de l'appellation
IGP Vin de glace du Québec.

16 produits portaient l'appellation
IGP Vin de glace du Québec,
tous millésimes confondus.



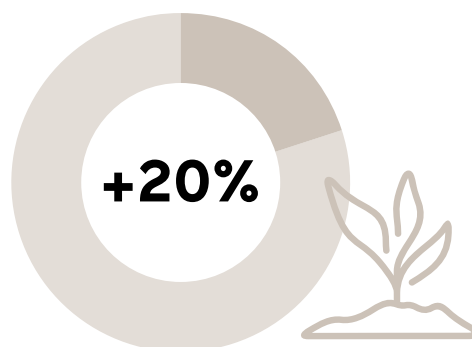
IGP Agneau de Charlevoix

2 éleveurs d'agneaux dont un
producteur-transformateur qui
exploite un atelier de transformation.



Mode de production biologique

Plus de 2600 entreprises de production,
de transformation et de distribution se
prévalaient de l'appellation *Biologique* en 2018.



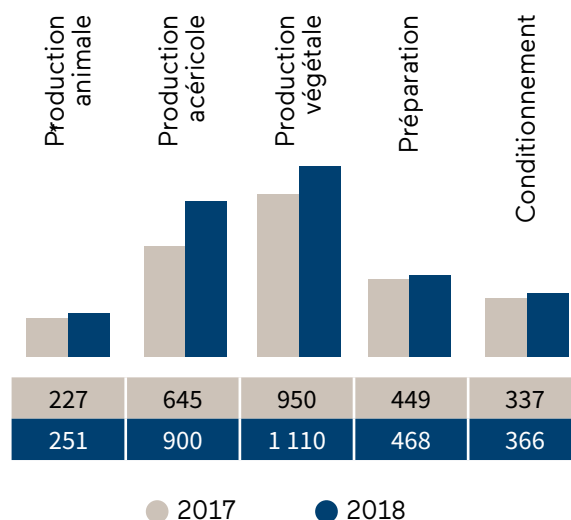
Augmentation totale du nombre d'entreprises se prévalant de l'appellation *biologique* par rapport à 2017

Le nombre d'entreprises en production animale a connu une croissance de 11 %. Le nombre d'entreprises en production végétale a connu une augmentation de 17 %. La production acéricole a quant à elle fait un bond de 40 %, passant de 645 à plus de 900 entreprises*.

Différentes régions se démarquent : Chaudière-Appalaches pour la production acéricole, le Bas-Saint-Laurent pour la production animale et la Montérégie pour la production végétale.

Enfin, le secteur de la transformation a connu une croissance de 4 % par rapport à l'an passé, passant de 449 à 468 entreprises.

Nombre d'entreprises par secteur d'activités



Rapport d'activités 2018

* Données préliminaires pour l'année 2018

Les principaux faits saillants de l'année 2018

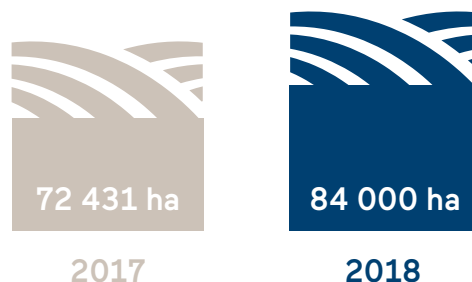
Une nouvelle indication géographique protégée l'IGP Vin du Québec

L'IGP *Vin du Québec* a été reconnue le 16 novembre 2018 par André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Les vins du millésime 2018 seront les premiers à pouvoir arborer l'IGP *Vin du Québec*.

Cette appellation réservée s'ajoute aux six autres déjà reconnues.

Le nombre d'entreprises détenant une certification biologique a connu une forte croissance cette dernière année :

Superficie cultivée déclarée en biologique en champ et en serre (ha)



L'ensemble des superficies déclarées en régie biologique est passé de 72 431 ha à plus de 84 000 ha, soit une augmentation d'environ 16 % au cours de la dernière année*.

Le marché des aliments biologiques poursuit sa croissance au Québec

Le secteur du biologique est particulièrement dynamique. Il constitue, d'ailleurs, un des vecteurs de croissance de la Politique bioalimentaire 2018-2025 du MAPAQ.



Plus de 9 800 ha de superficie cultivée déclarée dans les catégories céréales, oléagineux et plantes industrielles ainsi que fourrages se sont ajoutés au secteur biologique, pour un total de

+ de 70 500 ha



* Données préliminaires pour l'année 2018



La Politique bioalimentaire 2018-2025

La Politique bioalimentaire 2018-2025 « Alimenter notre monde » reconnaît les appellations réservées et les termes valorisants comme étant des outils indispensables à l'identification, la différenciation et la promotion des produits emblématiques du Québec.

Bonification de la contribution financière du MAPAQ

À la suite du renouvellement de la convention entre le MAPAQ et le CARTV, le gouvernement a procédé à la bonification des ressources financières octroyées au CARTV pour les années 2018-2019 jusqu'à 2020-2021. Cela permettra au CARTV de mieux répondre aux attentes de ses partenaires et clientèles, notamment par l'embauche de nouvelles ressources et la révision de ses processus et programmes.

Élaboration d'un nouveau Plan stratégique et d'un diagnostic organisationnel

En 2018, la planification stratégique du CARTV a mobilisé l'équipe, le Conseil ainsi que des experts de différents comités. En complément à cette démarche, un diagnostic organisationnel a été réalisé afin d'assurer le succès dans l'atteinte de nos objectifs. Le CARTV est d'avis que le pouvoir qui lui est conféré par le gouvernement doit être contrebalancé par un respect inconditionnel de ses clientèles. Le Conseil travaille donc pour que cela se reflète dans tous nos programmes.

Une protection supplémentaire pour les IGP du Québec

Le CARTV a déposé deux demandes de protection au Canada en vertu de la *Loi sur les marques de commerce* pour les indications géographiques (IG) *Maïs sucré* de Neuville et *Vin du Québec*. Il est important que les indications géographiques québécoises apparaissent au registre fédéral afin qu'elles bénéficient d'une protection supplémentaire sur l'ensemble du territoire canadien et que les consommateurs puissent les reconnaître et déterminer l'origine et la qualité de ces produits à l'échelle du pays.



Analyse des demandes de reconnaissance d'appellations

Terme valorisant *Fromage fermier*

L'Association des fromagers artisans du Québec a poursuivi la démarche d'élaboration du Terme valorisant *Fromage fermier*. L'achèvement du cahier des charges, l'adoption d'un plan de contrôle ainsi que l'accréditation d'un organisme de certification constituent les prochaines étapes à franchir avant que le CARTV puisse faire une recommandation au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant l'autorisation de ce terme valorisant.



Terme valorisant *Poisson et fruit de mer fumés à la fumée naturelle de bois*

En 2018, le CARTV a débuté l'analyse de la demande d'autorisation du Terme valorisant *Poisson et fruit de mer fumés à la fumée naturelle de bois* en organisant deux rencontres du comité d'experts. Le requérant a par la suite décidé de suspendre sa démarche.



Surveillance: s'adapter à l'évolution du marché

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le CARTV agit comme autorité compétente au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, notamment pour le conseiller, pour accréditer des organismes de certification et, bien sûr, pour surveiller l'utilisation des appellations réservées.

Ainsi, en 2018, comme au cours des années antérieures, des tournées de vérification ont été effectuées auprès des distributeurs, détaillants et sites où les produits sous appellation sont offerts à la vente. Une attention particulière a aussi été accordée à la vigie de sites Internet et des mesures correctives ont été appliquées lorsque jugées nécessaires. Un dossier judiciairisé a été parachevé et, bien que certains cas aient requis une attention plus soutenue, aucun n'a nécessité l'ouverture d'une enquête officielle. Fait à noter, depuis le début de l'année 2018, le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) du Québec agit comme poursuivant pour les dossiers judiciairisés du CARTV. Cette approche présente des avantages marqués, dont la crédibilité, la rigueur, l'efficacité et la réduction des frais de poursuite pour le CARTV.

La demande accrue pour des produits d'appellation et le plus grand nombre d'entreprises adhérant aux

appellations génèrent un grand besoin d'information et de formation sur la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*, et ce, même si celle-ci est en vigueur depuis plus de 12 ans. Il s'avère aussi que l'équilibre délicat entre le contrôle et le maintien de l'adhésion aux appellations réservées et aux termes valorisants ne peut être atteint que par une approche éducative.

Cette présence sur le terrain et la vigie effectuée confirment que le nombre de points de vente et de produits d'appellation offerts connaissent une croissance marquée. Après 12 ans d'existence, il était essentiel de procéder, à l'instar des autres services du CARTV, à une réflexion et à une mise à niveau de nos pratiques de surveillance. Cela fait partie d'un processus d'amélioration continue essentiel aux organismes qui, comme le CARTV, ont à exercer une forme de contrôle.

Le CARTV a donc mandaté un expert externe pour réaliser un audit et émettre des recommandations sur le redéploiement du service et des programmes de surveillance. Cette démarche se poursuivra en 2019.

11 —

Demande de vérification

Il est très simple de déposer une plainte ou de demander une vérification à propos d'un produit en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet du CARTV.

<https://www.cartv.gouv.qc.ca/?q=demande-verification-pour-non-respect-lartv>

Chaque dossier est traité en toute confidentialité.



Accréditation : une garantie supplémentaire pour le consommateur



Le service d'accréditation offre un guichet unique aux organismes de certification du Québec, du Canada et de l'étranger un guichet unique pour toutes leurs demandes en matière d'accréditation relatives à l'agriculture et l'agroalimentaire.

L'accréditation désigne les organismes aptes à certifier des produits d'appellation incluant la production biologique et à vérifier leur fonctionnement.

Les activités d'accréditation sont prises en charge par le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) du CARTV. Son travail est basé sur des standards internationaux (ISO 17011, ISO 17065) issus de l'Organisation internationale de normalisation, une entité réputée, ce qui lui confère une reconnaissance pour son professionnalisme et son intégrité.

Un rayonnement à l'international

Les méthodes de travail du CAEQ sont aussi reconnues par d'autres autorités publiques à travers le monde pour la production biologique : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), la Commission européenne et le Servicio nacional de sanidad, inocuidad y calidad agroalimentaria (SENASICA) au Mexique. Les compétences du CAEQ garantissent à ces autorités la fourniture des informations nécessaires pour prendre une décision éclairée sur l'accréditation ou la reconnaissance des organismes de certification postulants.

Une expertise recherchée

En 2018, en plus de vérifications documentaires aléatoires ou programmées, le CAEQ a réalisé pour l'ensemble de ces programmes 25 audits sur site dans le cadre de l'évaluation de 14 organismes de certification accrédités dans plusieurs pays. Il a également évalué quatre autres organismes de certification reconnus en lien avec l'exportation de produits d'aquaculture biologique.

10

**Audits d'établissements
(surveillance de l'accréditation,
accréditation initiale ou
renouvellement)**

13

Audits témoins

2

Audits de vérification



Trois nouveaux organismes de certification dans le secteur biologique basés au Mexique et aux États-Unis sous la supervision du CAEQ.



Un nouvel organisme de certification reconnu au Vietnam pour l'aquaculture biologique en vue de l'exportation de produits au Québec.



Développement du partenariat avec le SENASICA afin d'évaluer les organismes de certification mexicains selon la norme nationale biologique du Mexique.



Rencontre tripartite avec l'ACIA et le SENASICA afin d'expliquer le rôle d'un organisme de vérification de la conformité dans le cadre de la négociation d'une entente d'équivalence Canada – Mexique.



Rencontre de travail avec la Commission européenne, les organismes d'accréditation et les organismes de certification des pays tiers à propos de la norme biologique européenne.

Le résultat de ce travail d'évaluation et d'audit conduit le CAEQ à faire des recommandations au Conseil du CARTV sur l'accréditation des organismes de certification. Sur ces recommandations, le Conseil du CARTV peut aussi étendre, réduire, suspendre ou annuler une accréditation octroyée. Lors de ses audits, le CAEQ facture aux organismes de certification l'ensemble des coûts de logistique ainsi que ses honoraires de prestation d'évaluation. Ces activités participent à l'autofinancement du service d'accréditation du CARTV sans l'utilisation de fonds publics.

Pour plus de détails sur les services du CAEQ et pour obtenir la liste des organismes de certification accrédités ou reconnus, vous pouvez consulter le site Internet :



<https://www.caeq.ca/>

Rayonnement



Le CARTV informe le gouvernement du Québec, les organismes non gouvernementaux, l'industrie, les médias et les consommateurs sur les aspects liés aux normes, à l'évaluation de la conformité des organismes de certification, aux exigences relatives à la commercialisation des produits d'appellation et au système de contrôle des appellations réservées et des termes valorisants.

Le CARTV déploie divers moyens afin de mener à bien sa mission d'information auprès de groupes ciblés, pour faire connaître la Loi et le système québécois d'appellation.

Relations publiques et médias

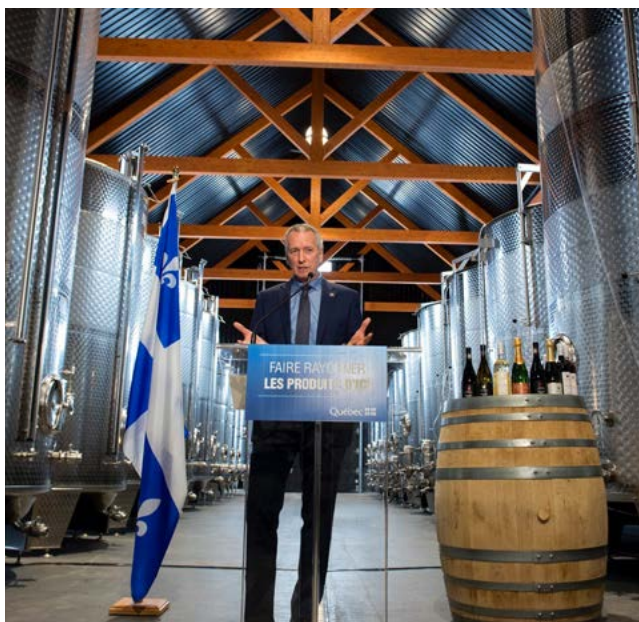
Le CARTV maintient sa présence et sa visibilité

Le CARTV a participé à plusieurs salons, colloques et symposiums en 2018, notamment le Salon international de l'alimentation (SIAL) qui s'est déroulé à Montréal et où l'équipe du CARTV était présente, en collaboration avec le MAPAQ. L'équipe du CARTV a présenté l'organisme et sa mission à différents groupes de producteurs, d'étudiants universitaires et de professionnels du secteur agroalimentaire.

Intervention dans les médias pour faire valoir notre pertinence

En 2018, le CARTV a été appelé à commenter dans les médias divers dossiers touchant les appellations réservées et les termes valorisants. Le rôle du CARTV dans la reconnaissance des produits d'appellation a été mentionné dans le cadre d'émissions de radio et de télévision. Plusieurs hebdomadaires ont également traité de questions touchant les activités de l'organisme.

La visibilité médiatique de l'IGP Vin du Québec a notamment été très large et positive lors de l'annonce de la reconnaissance par le ministre de l'IGP *Vin du Québec*.



Information au public et à l'industrie

Un des mandats du CARTV consiste à gérer et à permettre l'accès aux données des appellations réservées pour l'ensemble de la province. Pour ce faire, différents outils de collecte et de diffusion de ces données ont été mis en place depuis plusieurs années. Ces interfaces sont destinées à différents utilisateurs : du consommateur jusqu'aux décideurs, en passant par les entreprises concernées.

Site Internet

Parmi ces outils, le site Internet du CARTV est le meilleur moyen de communication pour permettre au grand public d'avoir accès aux actualités et aux informations sur les appellations réservées au Québec. Une augmentation de plus de 100% des visites sur le site Internet du CARTV a été constatée, qui sont passées d'une moyenne de 14 186 à 28 800 visites par mois, dont 4 900 sont effectuées à partir d'un appareil mobile.

Systèmes d'information

Un processus de refonte du Système d'information sur les produits agroalimentaires biologiques (SIPAB) a été amorcé par le CARTV en 2018 et se poursuivra en 2019. La base de données au cœur de ce système contient toutes les informations en lien avec le secteur biologique du Québec. C'est avec l'aide de cet outil incontournable que sont alimentés les différentes plateformes d'information.

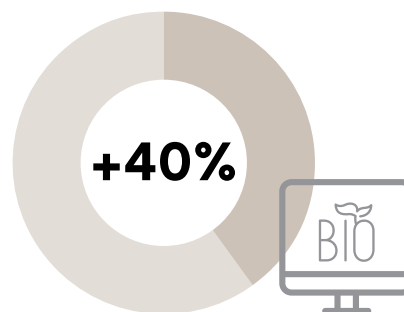
Parmi celles-ci, le *Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec* destiné aux consommateurs.



5 627



visites mensuelles de ce Répertoire a été enregistrée, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à 2017. www.produitsbioquebec.info



Quant au **Portail Bio Québec**, qui présente des statistiques sur le secteur, une hausse de plus de 40 % de son utilisation a été constatée, le nombre mensuel de visites passant d'une moyenne de 83 à 119 utilisateurs. <https://portailbioquebec.info>

+ de 500



pages ont été consultées chaque mois.

Ces interfaces constituent une source de référence non seulement pour le secteur agroalimentaire, mais aussi pour les consommateurs. Elles sont d'incontournables outils d'aide à la décision. Le CARTV poursuit ses efforts pour leur amélioration continue, sur le plan tant technologique que de leur contenu, afin de permettre à tous d'accéder à un portrait juste et actualisé du secteur des appellations, et ce, en tout temps.

Conseil, comités d'experts, équipe

Le Conseil du CARTV, composé de neuf personnes représentant tous les maillons du secteur agroalimentaire québécois, s'est réuni physiquement quatre fois et a été consulté huit fois par voie électronique au cours de l'année 2018.

Une quarantaine d'autres personnes participent à la demande aux travaux de 12 comités consultatifs formés pour appuyer le CARTV dans son travail, le faisant bénéficier de leurs expertises et expériences respectives*.

Membres du Conseil du CARTV au 31 décembre 2018

Pascale Tremblay

Présidente-directrice générale du CARTV

Jean-Claude Dufour

Membre nommé par le gouvernement du Québec

Catherine St-Georges

Membre issu du secteur de la production agricole

Christine Jean

Membre issu du secteur de la transformation alimentaire

Janick Boudreau

Membre issu du secteur de la distribution alimentaire

Pierre-Alexandre Blouin

Membre issu du secteur du commerce de détail en alimentation

André Michaud

Membre issu des organismes de certification

François Décary

Membre issu du milieu des consommateurs

Jean-Pierre Potelle

Membre issu du secteur de la production de produits contenant de l'alcool

Réunions du Conseil et des comités d'experts du CARTV en 2018



	Réunion physique	Réunion téléphonique	Consultation électronique
Conseil du CARTV	4	-	8
Comité d'accréditation	1	8	2
Comité des normes biologiques du Québec	3	3	-
Comité Vin du Québec	-	-	1
Comité Poisson et fruit de mer fumés à la fumée naturelle de bois	2	-	-

*Le CARTV tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux de son Conseil et de ses comités et dont le mandat a pris fin en 2018.

Comités d'experts



Comité d'accréditation

Rachel Agricole
Danielle Brault
Julie Fréchette
Stéphane Gagnon
Clémentine Gombart

Comité Maïs sucré de Neuville

Josée Boisclair
Rose-Hélène Coulombe
Pierrot Ferland
Jean-Pierre Lemasson
Jonathan Rainville



Comité de surveillance

Pascale Tremblay
Vincent Vilela
2 postes vacants

Comité Fromage fermier

Yannick Achim
Rachel Agricole
Idriss Etabaâ
Martin Gilbert



Comité des Normes biologiques

Danielle Brault
Jean Duval
François Labelle
Yveline Martin
Nicolas Turgeon

Comité Cheddar de l'Île-aux-Grues

Alexandre Ancil
Bernard Aurouze
Mylène Blanchard
Errol Duchaine
Julie Fréchette
Jacques Goulet



Comité Agneau de Charlevoix

Alexandre Ancil
Paul Caccia
François Castonguay
Hélène Méthot
Colombe St-Pierre

Comité Vin du Québec

Évelyne Barriault
André Caron
Nadia Dufour
Jean-Pierre Lemasson



Comité Cidre de glace du Québec

Monique Audette
Pauline Fernandez
Baudouin Niogret
Caroline Provost
Colombe St-Pierre

Comité Poisson et fruit de mer fumés à la fumée naturelle de bois

Michel Bélanger
Julie Boyer
Luc Leclerc
Samuel Sirois
Gynette Tremblay



Comité Vin de glace du Québec

Alexandre Ancil
Sylvain Arbour
Rose-Hélène Coulombe
Jean-Pierre Lemasson
Baudouin Niogret
Colombe St-Pierre
Christian Vinet

Comité Volaille Chantecler de tradition et Fromage de vache de race Canadienne

Alexandre Ancil
Rose-Hélène Coulombe
Lucie Gionet
Jean-Pierre Lemasson



Équipe du CARTV au 31 décembre 2018

Pascale Tremblay

Présidente-directrice générale



Vincent Vilela

*Directeur de l'accréditation
Secrétaire du Conseil*



Naira Mkrtchyan

Agente d'assurance qualité



Jeannine Okmeni

*Agente d'évaluation
de la conformité*



Veronica Lagos

Analyste informatique



Guylaine Pruneau

Adjointe informatique



Marjolaine Mondon

*Coordonnatrice des projets d'appellations
réservées et de termes valorisants*



Lilas Bouloum

*Responsable du programme de surveillance
et de répression des fraudes, Inspecteur-
Enquêteur-Analyste*



Chantal Martel

Adjointe à la surveillance



Ressources financières

Les revenus du CARTV se sont chiffrés à 1 073 956 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Ces revenus étaient constitués, d'une part, d'une subvention de fonctionnement constatée de 500 000 \$ provenant du MAPAQ. Les diverses activités du service de l'accréditation ont de plus généré des revenus de l'ordre de 569 387 \$.

Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à 1 062 436 \$. Les salaires constituent le poste de dépenses le plus important de l'organisation.

Pour en savoir plus, consultez les états financiers 2018 sur le site Internet du CARTV, dans la section : <https://cartv.gouv.qc.ca/rapports-annuels>

Liste des sigles utilisés dans ce document

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AO	Appellation d'origine
AS	Appellation de spécificité
CAEQ	Comité d'accréditation en évaluation de la qualité
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec
IG	Indication géographique
IGP	Indication géographique protégée
ISO	Organisation internationale de normalisation
LARTV	Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (également appelée dans le présent document « la Loi »)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
SENASICA	Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria du Mexique
SIAL	Salon international de l'alimentation
SIPAB	Système d'information sur les produits agroalimentaires biologiques



201, boulevard Crémazie Est, bureau 4.03
Montréal (Québec) H2M 1L2 Canada

Tél. : 514 864-8999
Télec. : 514 873-2580

info@cartv.gouv.qc.ca
www.cartv.gouv.qc.ca

CARTV 2019 • Tous droits réservés